

## CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION AUX COURS DE L'ECOLE NEIYARA

### Inscription

1. L'inscription à un cours ou à une formation, est valable sous format électronique en remplissant le formulaire d'inscription.
  2. Suite à votre inscription, une **confirmation par mail** vous sera envoyée, confirmant les modalités et l'ouverture du cours.
  3. Le nombre de participants étant limité, les places seront réservées selon l'ordre d'arrivée, et **validées à réception du montant du cours ou de l'acompte, dans les 5 jours.**
- Coordonnées bancaires : CH13 8080 8003 0964 5812 0, Banque Raiffeisen, 1870 Monthey, Ecole Neiyara, Av. de la Gare 36, 1870 Monthey
4. Une liste de matériel est fournie lors de la confirmation du cours ou de la formation.
  5. Le support du cours est compris dans le prix sous format électronique.

### Annulation

6. En cas **d'annulation ou d'empêchement** à assister à un cours, les conditions suivantes s'appliquent :
  - a. pour les **formations professionnelles de longue durée**, si le participant arrête la formation en cours de formation, **aucun remboursement n'est effectué.**

Si la personne souhaite se désinscrire, la désinscription doit s'effectuer, par mail ou par écrit en courrier recommandé, **1 mois avant le 1<sup>er</sup> jour du début de la formation** professionnelle, faute de quoi, aucun remboursement ne sera effectué si le délai d'un mois n'est pas respecté.

  - b. pour les **cours ouverts à tous** : l'annulation doit être effectuée 1 mois avant le 1<sup>er</sup> jour de cours, faute de quoi, aucun remboursement ne sera effectué.

**c. en cas de non-paiement régulier des mensualités pour les formations professionnelles, l'accès au cours sera refusé.**

**d.** en cas d'annulation de l'Ecole Neiyara, vous serez informé au plus vite et de nouvelles dates de cours vous seront proposées.

7. En cas de **maladie ou d'empêchement**, le cours n'est ni remboursé, ni remplacé, sauf cas de force majeure (accident, décès). **La maladie ne représente pas un cas de force majeure**. La personne ne pouvant assister à un cours pour raisons énoncées ci-dessus peut proposer à l'Ecole Neiyara une personne de substitution, pour participer au cours.

## **Modalités de paiement**

8. Le montant du cours doit être versé sur le compte de l'école dès réception de la confirmation du cours.

Pour les formations professionnelles, nous accordons un rabais de 5% pour paiement en 1 fois, pour tout montant supérieur à CHF 2'000.-

Le paiement des mensualités donne l'accès au cours.

9. La preuve du paiement du cours est exigée avant le début de chaque session.

## **Attestation - Diplôme**

10. L'Ecole Neiyara délivre aux participants en cas d'examen réussi un diplôme avec mention des heures de présences.

Pour les formations professionnelles, les modalités d'examen figurent sur le contrat de formation, merci de vous y référer.

A défaut d'examen réussi, une attestation de présence avec mention des heures de présence est délivrée.

Une présence à 80% de la durée du cours est obligatoire afin que des examens puissent être passés et que les heures de présence puissent être attestées.

11. Aucun diplôme ou attestation n'est fourni sans le paiement intégral du cours.

### **Vol ou accident**

12. Les participants ne sont pas couverts en cas d'accidents ou de vol survenus lors du cours. Nous ne répondons en aucun cas d'éventuels dommages aux personnes.

13. Nous déclinons toute responsabilité pour tout objet ou valeurs perdus ou volés pendant le cours.

Monthey, le 23 octobre 2023/ag